

## Burundi : la Cour constitutionnelle ordonne l'intronisation du président élu

RFI, 12/06/2020 Au Burundi, après le décès du président Pierre Nkurunziza en début de semaine, la Cour constitutionnelle avait choisi ce vendredi entre un intérim assuré par le président de l'Assemblée nationale, conformément à l'article 121 de la Constitution, ou une interprétation de celle-ci qui autorise une intronisation immédiate du président élu. [Photo : le président de la Cour constitutionnelle, Charles Ndagijimana.]

Le suspense n'a pas duré longtemps, la Cour a choisi la première option qui avait la faveur du régime burundais. Sa grande surprise, la Cour constitutionnelle a jugé que dans les conditions actuelles, un président intérimaire « n'est pas nécessaire ». Le principal argument de la Cour est de considérer que l'objet de l'intérim, - qui est d'anticiper en cas de vacance de poste définitive de la présidence - n'existe plus du moment où le Burundi dispose d'un président élu. La Cour constitutionnelle a donc ordonné que le général Evariste Ndayishimiye prête serment le plus tôt possible. Cet arrêt signe la fin de l'incertitude qui régnait autour de la succession du président Pierre Nkurunziza, décédé de manière inopinée lundi 8 juin d'un arrêt cardiaque selon le gouvernement burundais, que de nombreuses autres sources parlent du Covid-19. Sa mort est survenue en pleine processus électoral, juste après le triple scrutin contesté du 20 mai dont un présidentiel, et une série d'autres élections dont des sénatoriales le 20 juillet prochain. La nouvelle Constitution du Burundi innove avec désormais un seul vice-président et un Premier ministre. Ces nouvelles institutions ainsi que le gouvernement devront d'abord être approuvés par le nouveau Parlement élu qui n'est pas encore en place. En attendant que le processus électoral aille à son terme, les institutions sortantes restent « en fonction », a encore précisé la Cour constitutionnelle. En attendant, le régime burundais veut une intronisation rapide du général Ndayishimiye, alors que la passation de pouvoir était l'origine prévue le 20 août. La cérémonie d'intronisation devrait avoir lieu en début de semaine prochaine, probablement avant jeudi, a assuré un haut cadre burundais. « C'est pour que ce soit lui qui conduise les funérailles de son prédécesseur », a-t-il expliqué.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});